

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 17/03/2010

N° 15001-10

MATERIAU PRESENTE PAR :

REFERENCE COMMERCIALE : TREVIRA CS MOLLETON

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester (Trévira CS) ignifugé dans la masse
Masse surfacique : 350 g /m²
Epaisseur : 0,9 mm
Coloris présentés : divers

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique et essais complémentaires

CLASSEMENT :

M1

DURABILITE DU CLASSEMENT : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 15001-10 du 17/03/2010

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 17/03/2010

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"
B.HEUZE



Responsable de l'essai

D. DI EGIDIO



Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.